

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/39../S/2018-2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES
SITES ET LOCAUX DE L'ONATEL**

Date de publication : 06./11./2018

Date d'ouverture : 29./11./2018

1 Objet

L'Office National des télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite par le présent appel d'offres les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES SITES DE L'ONATEL.**

2 Financement du marché

Le financement de ce marché est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2018-2019.

3 Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application. Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en un lot unique : **LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES SITES DE L'ONATEL**

4 Condition de participation

La participation au marché est ouverte à tout Société ou groupement de société présentant une expérience pertinente dans les domaines objet du présent appel d'offres, possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5 Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée ci-dessous sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte général du Trésor du Burundi N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

N.B : L'absence de ces bordereaux entraine le rejet de l'offre.

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres à présenter seront en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies. Elles devront être sous enveloppe fermée sans identification du soumissionnaire et être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 29.1.11./2018 à 10 h 00, heure de Bujumbura :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».
B.P. 60 Bujumbura – BURUNDI
Tél. : 22 266601 - 22266605
Fax : 22 266606.

avec la mention sur l'enveloppe extérieure : « Avis d'Appel d'Offres ouvert N°DNCMP/...../S/2018 Recrutement d'une société de gardiennage et surveillance des sites de l'ONATEL ». L'enveloppe extérieure contiendra deux enveloppes séparées, l'une contenant l'offre technique et l'autre contenant l'offre financière.

6. Durée des prestations.

La durée des prestations est de douze mois comptés à partir de la date de signature du contrat.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt -dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 5 au plus tard le 29.1.11./2018 à 10h00.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en deux (2) étapes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le/...../2018 à 10 h30 min, heure locale. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

La première étape d'ouverture est relative aux offres techniques et la seconde étape concernera les offres financières après avis de non objection de la DNCMP au résultat de l'évaluation des offres techniques.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture et transmis à la DNCMP pour contrôle. Les soumissionnaires présents ou leurs représentants signeront une liste de présence.

Seuls sont ouverts les plis reçus dans les conditions ci-dessus. Les offres parvenues aux dates et heures limites des dépôts ne sont pas ouvertes.

10. Critères de qualification.

Les exigences en matière de qualification sont :

la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ;
la note supérieure ou égale à 70 % sur l'offre technique ; et
l'offre financière la mieux disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

Privat KABEBA.-

